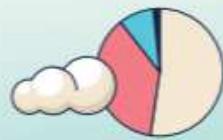


Portrait social

Caf des Alpes-de-Haute-Provence



Cafdata

40 %
PERSONNES COUVERTES

67 301
ALLOCATAIRES

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, **67 300** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **40 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 29 % à 54 % selon les communautés de communes.

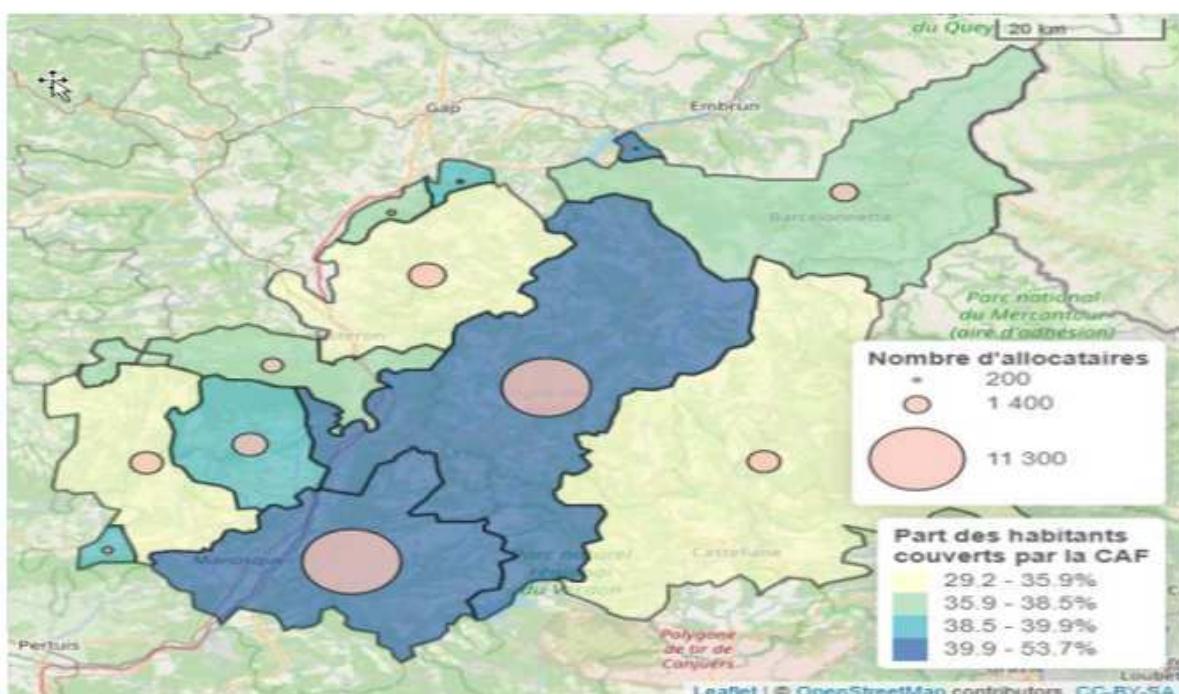
Le département se caractérise par une proportion un peu moins importante de familles avec enfants (47% dans les Alpes-de-Haute-Provence, 49 % au niveau national) et 38 % d'entre-elles sont monoparentales (32 % au niveau national).

341 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

11 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307€. Dans ces foyers précaires vivent **10 200** enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf des Alpes-de-Haute-Provence



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidaire et insertion



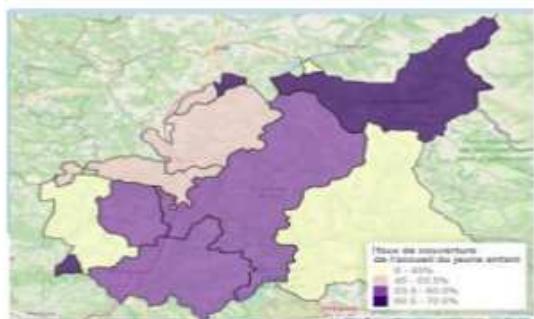
Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2022 © IGN
© Geofla 2.0.2022

La Caf des Alpes-de-Haute-Provence soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2022, **2 350 places sont disponibles pour les familles** dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec **54 places offertes pour 100 enfants**, le département se situe ainsi en deçà du niveau national pour sa capacité d'accueil (60 places pour 100 enfants au niveau national). Les assistants maternels en proposent 920, soit **39 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

Pour les familles souhaitant suspendre leur activité afin de garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **280 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 8%**.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

32 % des allocataires bénéficient des allocations familiales versées à partir du deuxième enfant.

5 % obtiennent un complément familial.

24% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants.

7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.

3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/bxcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

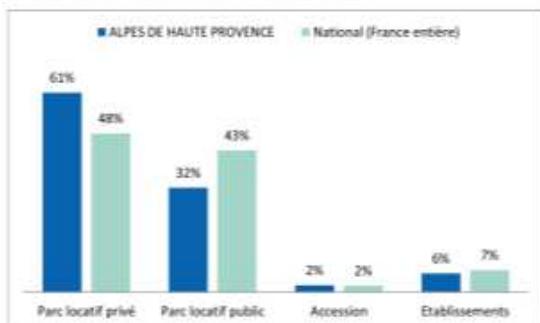




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

En juin 2024, **12 403 foyers des Alpes-de-Haute-Provence** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **23 200 personnes**, soit **14 % de la population** totale du département. (16% au niveau national). Les Alpes-de-Haute-Provence se caractérisent par une proportion équivalente au national de ses allocataires bénéficiant d'aides au logement (41 % dans les Alpes de Haute-Provence, 41 % au niveau national). La part de ces allocataires dans le parc public est de 32 %. Chiffre en deçà de la proportion nationale qui est de 43%.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par : le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **3 900 foyers sur le territoire du département** (**13 % des allocataires**). **11 200 allocataires bénéficient de la Prime d'Activité** dans les Alpes-de-Haute-Provence, prestation qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Cela représente 37 % des foyers allocataires du département (33 % au niveau national).

Dans le logement privé, les montants moyens de l'aide au logement dans le département sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale, avec un écart de -5 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par une forte présence de petites agglomérations avec des niveaux de loyers moins élevés.

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour **1 020 foyers** en 2024. 3 760 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles, bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 56 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

3 900
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

17 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

58 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES*

11 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORIZATION ISOLEMEN*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



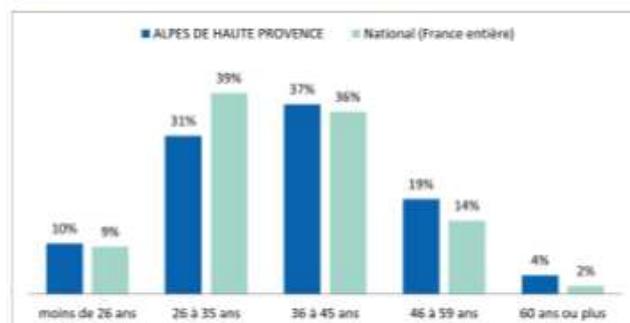
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

81 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans les Alpes-de-Haute-Provence, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 54 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu rural dans le département (24 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 68 200 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 842 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

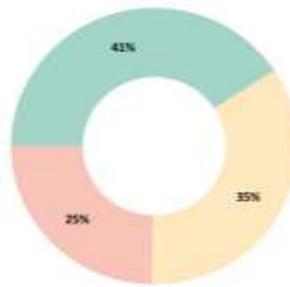
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

31 % des bénéficiaires de l'AVVC du département ont entre 26 et 35 ans et 37 % entre 36 et 45 ans.

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

Actifs occupés 51% Actifs inoccupés 34% Inactifs 15%

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

41 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est plus que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45%).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires A VVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Alpes de Haute-Provence	31 %	42 %	64 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 31 % perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus faible que le niveau national (37 %),
- 42 % sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- 64 % vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).